

L'agriculteur titulaire du BTSA de cette spécialité possède une compréhension globale de son exploitation, qu'il la dirige ou non :

Exploitant, il conduit un système de production spécialisé. Il choisit le système et les outils d'enregistrement et de suivi de la production. Il interprète les résultats et adapte en conséquence ses méthodes de travail, prend des décisions économiques.

Conseiller, dans le domaine des productions végétales, il répond aux demandes en matière de choix de culture ou de variétés, gestion des facteurs de production etc., exprimées par un chef d'entreprise, un chef d'exploitation ou de cultures, ou par tout autre organisme agricole.

Il peut aussi assurer la conduite d'une petite unité d'expérimentation et la liaison avec les organismes, entreprises, instituts concernés.

L'enseignement accorde une place importante au raisonnement des itinéraires techniques en fonction de la connaissance des sols et du climat, du contexte économique et du développement durable des productions. Il porte aussi sur la biologie végétale, la physiologie de la reproduction, la pratique des cultures : semis, protection des cultures, irrigation, utilisation du matériel spécifique, organisation de chantier...

➡ Débouchés

Le technicien supérieur en agronomie - productions végétales peut exercer des fonctions de production agricole (exploitant ou chef de cultures), ou de conseiller agricole.

Il peut également occuper un emploi dans les organismes para-agricoles : entreprises de services ; groupements de producteurs, coopératives ; chambres d'agriculture ; instituts de recherche ; établissements de production de semence.

Métiers accessibles :

- Agriculteur(trice)
- Conseiller(ère) agricole

➡ Accès à la Formation

En priorité :

- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- Bac STAV Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie, alimentation, environnement, territoires
- Bac pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole spécialité systèmes à dominantes cultures
- Bac pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole spécialité vigne et vin.

Ceci est la liste des principaux diplômes admis. Les titulaires de Bac Pro qui ont une mention bien ou très bien au bac sont admis de droit dans les BTS correspondant à leur spécialité s'ils remplissent les conditions de candidature.

➡ Programme

Domaine et Module	Horaire sur 2 ans
Projet personnel de formation et professionnel : -M11- Accompagnement au projet personnel	87h
DOMAINE COMMUN	
- M21 Organisation économique, sociale et juridique	87h
- M22 Techniques d'expression, communication, d'animation et de documentation	174h
- M23 Langue vivante	116h
Activités pluridisciplinaires du tronc commun	24h
- M31 EPS	87h
DOMAINE PROFESSIONNEL	
- M41 Traitement des données	72h30
- M42 Technologies de l'information et du multimedia	43h30
- M51 Marché, filière et régulation	72h30
- M52 Fonctionnement des organisations du secteur des productions végétales	101h30
- M53 Climat, sol	116h
- M54 Biologie et physiologie du végétal	87h
- M55 Régulations bioécologiques au sein de l'agroécosystème	87h
- M56 Agroéquipements	87h
- M57 Statistiques, démarches expérimentales	29h
- M58 Itinéraires techniques	116h
- M59 Systèmes de culture ou système semencier	116h
- M61 Stage(s)	
Activités pluridisciplinaires domaine professionnel	150h
- M71 Module d'initiative locale (MIL)	87h

L'examen comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

- **1er groupe** : épreuves terminales en fin de formation

Les coefficients et la nature de certaines épreuves peuvent varier selon l'option.

- Expression française et culture socio-économique coef. 6
- Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel (coeff. 12)

Une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble de ces 2 épreuves est éliminatoire.

- **2ème groupe** : sous forme de contrôle en cours de formation

- Traitement de données, coeff. 3
- Communication, coeff. 3
- Langue vivante 1, coeff. 3
- Economie et pilotage des productions végétales, coeff. 3
- Sport (points >10 x 3)
- Module d'initiative locale (points >10 x 3)

Descriptif des matières

Economie et politique des productions végétales :

- mettre en évidence l'importance et l'évolution des productions végétales (place des productions végétales dans l'économie nationale, dans les pays de la CEE...)
- identifier les caractéristiques et les grands courants d'échanges (importance des produits végétaux dans la balance commerciale agro-alimentaire)
- Fonctionnement des organisations du secteur
- mesurer les enjeux (évolution des débouchés des productions végétales, stratégies des entreprises, enjeux géopolitiques).

Agronomie et systèmes de cultures :

- Conduite de cultures, élaboration d'itinéraires techniques en fonction de différentes logiques de production, en cohérence avec le fonctionnement de l'exploitation
- Réalisation d'un diagnostic sur le fonctionnement d'une culture
- Agronomie, connaissance du fonctionnement des sols et du climat
- Gestion durable des ressources sol, air et eau
- Maintien de la biodiversité, agro écosystème
- Biologie, physiologie végétale
- Mise en place d'expérimentations
- Agroéquipements (raisonnement de leur choix, utilisation, conduite de chantier, gestion des installations)

Module d'initiative locale (MIL) : Mis en place par les équipes pédagogiques, le MIL dépend des opportunités locales. Il peut être orienté vers des activités historiques, linguistiques ou géographiques ; l'étude d'une production locale ; l'initiation à des techniques particulières ; l'expression artistique ou encore une étude technico-économique. Un voyage d'étude peut s'inscrire en partie dans ce module.

Le module d'accompagnement au projet personnel et professionnel doit aider le candidat à affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion.

Stages

12 à 16 semaines de stage, dont 10 prises sur la scolarité, complètent la formation.

Statistiques

Statistiques nationales :
en 2017, 78% de réussite.
en 2018, 74% de réussite.

Poursuites d'études

Bien que le BTSA soit conçu pour entrer sur le marché du travail, il peut donner lieu à poursuite d'études en :

- **Second BTSA en un an**
- **Certificat de spécialisation agricole (CSA)**
 - CSA Responsable technico-commercial en agrofournitures ou agroéquipements
- **Licence professionnelle en un an**, par exemple
 - licence pro Agronomie spécialité agriculture et développement durable,
 - licence pro Productions végétales spécialité technico-commercial en agroéquipement,

- licence pro spécialité Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

- **Classe préparatoire** à l'entrée en licence post BTSA-BTS-DUT à Rouillé (86) ou Castanet-Tolosan (31) ;
- **Classe préparatoire scientifique** post BTS-BTSA-DUT au lycée agricole du Paraclet, Cottenchy (80). Elle prépare aux concours C - ENSA et concours C ENITA permettant d'intégrer des écoles d'ingénieurs comme les écoles AgroParisTech et les ENITA.
- **Ecoles d'ingénieurs**
 - Institut polytechnique La Salle à Beauvais. Après examen du dossier et entretien : entrée en 2e année pour les titulaires diplômés d'un BTSA ou en 3e année pour ceux qui peuvent également justifier de trois années d'expérience professionnelle.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se former

- 11 **Carcassonne**
LEGTA Charlemagne (Public) 
- 11 **Lasbordes**
Ecole Supérieure d'Agriculture La Raque (Privé sous contrat) 
- 31 **Castanet**
LEGTA Toulouse Auzeville (Public)
- 32 **Auch**
LEGTA Beaulieu Lavacant (Public)
- 81 **Albi**
Antenne CFA du Tarn Campus de Fonlabour (Public) **A**
- 82 **Montauban**
CFAA du Tarn et Garonne (Public) **A**

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

Pour en savoir plus

- Guide régional " choisir ses études supérieures"
- Diplômes Du CAP au BTS/DUT
- Parcours Les métiers de l'agriculture

Sur internet

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Ens. supérieur et recherche
- www.portea.fr.
- www.ecologie.gouv.fr
- www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- www.equipement.gouv.fr/recrutement

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).